

Compte - Rendu du
Conseil des Études et de la Vie Universitaire
du Mercredi 29 mars 2006

LES MEMBRES ELUS :

Les présents :

Personnalités extérieures :

Collège A : F. ALI MEHMETI, J. ASSAAD, T. GRYBA, J. HERRERAS, O. STARZENSKI

Collège B : E. CHERRIER, P. GOUTIN, A. MENHAJ-RIVENQ, J-P ROUZE

Collège IATOSS :

Collège usagers : M. MIDOZ, A. TRAUJLE, S. VANDENELSKEN

Excusés :

Personnalités extérieures : Mme BOSSEAU

Collège A : S. GOUAZE,

Collège B : J. PILETTE

Collège IATOSS : P. BOUVAR

Absents :

Personnalités extérieures : M. CARPENTIER, M. ROY, M. VARLET

Collège A : J-P FABRE, F-X LEPOUTRE

Collège B : J-Y DEBRUILLE, T. DEMORY, G. WAXIN

Collège IATOSS : R. CROCFER, A. LEJEUNE, H. LOURENCO

Collège usagers : A. DELMOTTE, Y. KHORSA, E. LLINARES, L. MOREAU, M. TISON, J. MOUNG, M. QUINVILLE, L. SAKKILA, K. SEBAIHI,

Pouvoirs :

Personnalités extérieures :

Collège A : S. GOUAZE donné à O. STARZENSKI

Collège B : J. PILETTE donné à P. GOUTIN

LES MEMBRES DE DROIT :

Présent : P. CHABASSE (représentant du Secrétaire Général)

Excusés : P. DULION Agent Comptable

LES MEMBRES INVITES :

Les présents : L. BERNARD, M. BLAISE, B. BLIN, B. BOUCHEZ, J.P. BRICOUT, C. CAMION, D. COUTELLIER, M.E. GORDIEN, J. KALINSKI, F. MADEUF, O. SENECHAL, B. RADTKE

Excusés : C. DELEBARRE, E. FLAMENT, M. TUGORES

Absents : C. BARBIEUX, A. BONDUJELLE, M. DECHY, M. DESCARGUES-GRANT, S. HALLAUX, B. LEMAY, S. MERVIJLE, P. MILLOT, X. MOREAU, M. OURAK, W. PSONKA, M. TOUNIER

Le quorum n'étant pas atteint, M. Sénéchal, Président de la Commission fait remarquer que l'ensemble des points composant l'ordre du jour ne pourront faire l'objet d'un vote, les avis des membres du CEVU seront néanmoins transmis à la prochaine réunion du conseil d'administration.

Approbation du CR du CEVU du 02 mars 2006:

Le compte-rendu de la réunion du CEVU du 29 mars 2006 est soumis à l'avis des membres du Conseil pour remarques éventuelles.

Aucune remarque n'est faite.

Ordre du jour :

Projet TEMPUS :

M. Sénéchal cède la parole à M. Nassar, professeur invité, pour présenter ce projet.

M. Nassar présente le document. Le Projet TEMPUS ici présenté implique des pays du proche et moyen orient. Le pays porteur du projet est le Liban avec l'université de Balamand, conjointement avec l'université de Greenwich au Royaume-Uni, l'Intercollege de Chypre et l'université de Valenciennes.

Le but de ce projet est de mettre en œuvre des formations basées sur les technologies et plus particulièrement l'industrie agro-alimentaire, ce type de formation étant peu fréquent au Liban bien qu'un réel besoin étant ressenti.

Cette formation est prévue en cycle Licence - Master, d'après la définition de l'université de Valenciennes. Elle portera sur l'ingénierie et le traitement agro-alimentaire ainsi que le génie des procédés, la sécurité alimentaire sans oublier le relais de contrôle des procédés.

L'intérêt de cette formation est triple :

- se positionner sur une échelle mondiale,
- apporter des connaissances et de l'expérience dans les domaines de l'instrumentation avancée,
- apporter une collaboration entre le monde industriel et les universités.

M. Rouzé s'interroge sur le rôle des autres universités. Il lui est répondu que l'université gestionnaire de ce projet est l'Intercollege de Chypre.

M. Sénéchal demande à M. Nassar un complément d'information sur le cycle Licence - Master. M. Nassar explique qu'il s'agit d'une organisation "à l'américaine", avec des enseignements étalés sur quatre ans, mais avec un diplôme de Master reconnu au final.

Une question est ensuite posée quant au positionnement de cette formation par rapport à l'UVHC et sa filière agro-alimentaire sur le site de Cambrai. S'agit-il d'un nouveau parcours ?

La réponse est négative.

Il est ensuite demandé si les étudiants de Valenciennes peuvent être concernés par cette formation : éventuellement, mais il faudra par conséquent l'intégrer dans l'offre de formation.

M. Assaad précise alors qu'il existe déjà des Master Internationaux.

M. Nassar indique qu'il s'agira d'un Master libanais mais qui doit être équivalent au Master français bien que basé sur des mécanismes différents. Il précise également qu'une close offre la possibilité de procéder à des échanges bilatéraux d'étudiants.

M. Sénéchal demande à M. Nassar d'éclaircir le point concernant l'identité de l'université devant délivrer le diplôme.

Convention de partenariat pour le travail étudiant avec la société Manpower :

M. Sénéchal cède la parole à M. Coutellier, Vice-Président en charge de la valorisation et des relations avec le monde professionnel pour la présentation de cette convention.

Après une collaboration avec la société Sevelnord en mars 2004, l'université de Valenciennes souhaite établir un partenariat avec la Société Manpower. Il est précisé que les négociations ont été menées avec le réseau Sambre-Escaut de cette enseigne.

M. Coutellier procède à la présentation du document. Il en ressort que cette convention permet d'une part, aux étudiants de continuer à recevoir leurs enseignements dans de bonnes conditions et d'autre part, de découvrir le monde économique.

Ce partenariat avec Manpower s'est fait dans le respect de la réglementation en vigueur :

- La durée du temps de travail de l'étudiant ne pourra pas excéder 17,5 h/semaine.
- Bien que bénéficiant d'un contrat de travail, l'étudiant ne perdra pas son statut étudiant.

Le SIO-SIP assurera la mise en place du dispositif et procédera à un filtrage des candidatures afin de vérifier si les critères de recrutement sont respectés.

Les dossiers seront ensuite transmis à la société Manpower qui procédera à la sélection sur entretien ou épreuves. Les candidats retenus seront embauchés par la société Manpower et le site de formation e-Learning sera mis gratuitement à la disposition des étudiants recrutés.

La société Manpower versera une taxe d'apprentissage à l'université de Valenciennes.

Une commission se réunira tous les trois mois pour vérifier le fonctionnement de la convention dont la durée a été fixée à un an, avec reconduction tacite.

M. Bouchez fait alors un parallèle avec le contrat signé avec la société Sevelnord et se fait préciser le fait que les étudiants embauchés par Manpower travailleront dans des entreprises. Il explique alors que les étudiants étrangers hors CE ont un statut particulier leur offrant la possibilité de travailler 17 h semaine toute l'année ou 4 mois à temps plein (entre juin et septembre et durant les vacances de Noël et de printemps).

M. Traullé demande si l'étudiant passera en statut "étudiant salarié". La réponse est négative.

Mlle Gordien demande alors, en référence à l'article 4 du présent document, ce qu'il adviendra en cas de télescopage dans l'éventualité d'un changement d'emploi du temps, puisque la société Manpower gère les moments d'exercice en entreprise ?

M. Coutellier répond qu'il s'agit effectivement d'un point à préciser mais que logiquement, le travail étudiant doit avoir lieu en service posté le soir et le week-end. A ce titre, c'est pour éviter tout problème que le SIO-SIP a un droit de regard sur les emplois étudiants.

M. Bernard précise que certaines composantes de l'UVHC regroupant des étudiants embauchés par Sevenord leur accordent le statut salarié et que les emplois du temps sont revus tous les trois mois.

Examen des subventions FSDIE :

M. Sénéchal présente le document aux membres du conseil. Une subvention de 3 000 € a été accordée pour l'agenda universitaire et sera versée sur le compte de l'association étudifac.

Aucune remarque n'étant faite, le point suivant est abordé.

Tarifs de la Formation Continue pour 2006/2007 :

En l'absence de M. Dechy retenu à l'extérieur, M. Sénéchal procède à la présentation du document devant être voté par le Conseil d'Administration de l'UVHC du 30 mars 2006.

La motivation des tarifs est identique à celle de l'année précédente, à quelques ajustements près.

Mme Camion précise que pour la partie "contrats de professionnalisation", il s'agit d'un tarif moyen, la possibilité de tarif supérieur pouvant être envisagée.

M. Assaad déclare ensuite que le présent document devrait être ajusté en fonction de la future offre de formation, certains intitulés de formation n'existant plus.

M. Sénéchal répond que la seule réelle disparition concerne les IUP et les DESS, les IUP ayant été intégrés dans les parcours Licence et Master. Les diplômes de DEUG et de Maîtrise étant devenus des diplômes dits intermédiaires, leur existence est toujours réelle.

Chaîne d'inscriptions :

M. Sénéchal cède la parole à M. Bouchez pour exposer les dispositifs pratiques de la chaîne.

M. Bouchez procède à la présentation des documents joints et déclare que les chaînes d'inscriptions débuteront après les 1^{er} résultats au baccalauréat qui auront lieu le 03 juillet 2006, soit le 04 juillet après-midi et ce jusqu'au 18 juillet 2006.

Durant cette période, un certain nombre de partenaires sont invités à savoir des banques, deux organismes de sécurité sociale et de mutuelle : la LMDE et la SMENO, toutes deux en partenariat avec la BNP Paribas pour la première et la Société Générale pour la seconde. D'autres partenaires sont également présents comme les sociétés de transport Transville et SNCF mais aussi le CLOUS, des partenaires sociaux, des organismes culturels et enfin des associations étudiantes.

Depuis l'an dernier, l'université offre aux étudiants un CD-Rom présentant les partenaires de l'UVHC, sous forme de pages numériques avec des liens renvoyant sur les sites officiels de chaque organisme. A cet effet, une convention de partenariat sera établie avec l'ensemble des organismes concernés. Ce CD-Rom est distribué en même temps que l'agenda universitaire.

Mlle Gordien demande s'il serait possible de présenter ce CD-Rom ?

La présentation de celui-ci pourra être envisagée lors du prochain CEVU.

M. Blin précise que l'an dernier, 6 500 exemplaires ont été établis. Cette année, le tirage sera équivalent au nombre d'agendas et sera délivré à l'ensemble des étudiants ainsi que les personnels de l'UVHC.

M. Bouchez précise qu'en effet, ce CD remplace la documentation papier qui était auparavant distribué aux primo-entrants uniquement.

M. Vandenelsken fait remarquer qu'il préférerait voir apparaître "la FEV et ses membres" plutôt que "Le Président de la F.E.V.", sur la liste des partenaires invités.

M. Bouchez précise qu'il ne s'agit là qu'un simple document de travail et qu'il est bien évident qu'en la personne du Président de la F.E.V., sont représentées toutes les autres associations.

Mme Madeuf déclare ensuite qu'il existe encore trop de paiements en espèces en ce qui concerne le Restaurant Universitaire (RU), alors qu'une carte CROUS a été mise en place à la rentrée dernière. Il n'y a pas assez d'étudiants qui possèdent cette carte, une campagne de sensibilisation est donc envisagée, la gestion des paiements étant un problème trop lourd à supporter. Elle rappelle ensuite que cette carte peut être obtenue en un ou deux minutes, dans chaque RU ou sur internet, via un système de borne pour le chargement par carte bleue, le chargement en espèces pouvant se faire au guichet.

M. Vandenelsken demande ensuite si d'autres banques ont demandé une convention avec l'UVHC, le CD-Rom étant un très bon moyen publicitaire et étant distribué largement.

M. Bouchez répond que toutes les banques ne participent pas avec la même assiduité aux opérations liées à la chaîne d'inscriptions et que l'adhésion au CD-Rom n'est pas obligatoire.

M. Blin précise que l'an dernier, l'ensemble des organismes ont adhéré. Le seul problème rencontré a été le retard pour intégrer les documents dans le CD-Rom. Il précise également que les associations loi 1901 n'ont pas payé la mise en page. Les partenaires, quant à eux, se sont acquittés d'un montant de 355€ pour l'emplacement d'un document. Le problème du "qui apporte une contribution financière" est donc posé.

M. Vandenelsken s'interroge ensuite sur la remise en service du distributeur automatique de billets, sur la façade de la Maison des Services à l'Etudiant.

M. Chabasse répond que la remise en fonction a été opérée il y a une quinzaine de jours et que la convention avait été signée jusqu'en 2008. Les modalités ayant été revues, il n'y a donc pas de problèmes.

M. Vandenelsken demande ensuite à M. Bouchez s'il serait envisageable de prévoir un stand pour le Point Information Jeunesse (PIJ) lors des chaînes d'inscriptions.

M. Bouchez répond que ce n'est pas envisagé pour le moment, l'engagement entre un organisme et l'UVHC devant se faire sur la durée.

M. Goutin demande ensuite si la convention BNP proposée au niveau des pièces jointes au dossier du présent CEVU concerne également tous les organismes. La réponse est oui.

Avis pour l'attribution des primes pour charges à responsabilités pédagogiques :

M. Sénéchal cède la parole à M. Bricout, 1^{er} Vice-Président de l'UVHC, pour la présentation de ce point.

M. Bricout explique que le CEVU doit s'exprimer sur les modalités d'attribution des primes de manière globale puis en formation restreinte, à titre individuel.

En ce qui concerne les primes de responsabilités pédagogiques, les directeurs d'instituts doivent faire des propositions.

M. Bricout procède ensuite à la présentation du document de synthèse qui décrit les tâches susceptibles d'ouvrir un droit à prime de charges administratives ou de responsabilités pédagogiques. Il rappelle que le taux h ETD a été révisé par arrêté du 07/11/2005 paru au Journal Officiel du 18/11/2005. Il précise que, réglementairement, le minimum annuel est de 12 h soit 474,48 € et le maximum annuel est de 96 h soit 3 795,84 €.

A titre d'information, il est indiqué qu'au niveau du document de répartition par composante, aucun changement significatif n'a eu lieu par rapport à l'an dernier.

M. Assaad souhaite savoir combien la présidence compte de Conseillers Scientifiques et Techniques.

M. Bricout répond que la fonction de conseiller scientifique et technique a été créée par la Présidente à l'occasion du changement de bureau. La fonction concerne les marchés publics et la mise en application de la LOLF.

M. Assaad souhaite ensuite savoir combien l'UVHC compte de directeurs adjoints, la comptabilisation étant, a priori, assez difficile.

M. Bricout répond que pour ce point, il faut consulter le règlement intérieur de la composante ou les statuts. Il précise également que l'enveloppe du Ministère ne permet pas de rémunérer l'ensemble des personnels, malgré un éclatement des responsabilités, et que le montant officiel de l'enveloppe n'est pas encore connu pour cette année.

Questions diverses :

M. Traullé soumet deux questions aux membres du CEVU, à savoir s'il serait possible de construire un local de stockage du matériel, au niveau de la salle des sports, afin de sécuriser la zone, mais également s'il serait envisageable que cette salle devienne polyvalente pour les manifestations extra-sportives, avec un système de désenfumage.

M. Bricout répond qu'il n'est pas question de construire un local supplémentaire mais que l'on peut, à défaut, tenter de remédier au problème différemment. Par contre, l'idée d'un système de désenfumage peut être envisagée après étude chiffrée, si le montant reste raisonnable. M. Bricout demande alors à M. Traullé de reprendre la question par courrier à destination de la présidence.

M. Bricout aborde ensuite la question posée lors du précédent CEVU, concernant l'installation de parkings à vélos. L'idée est intéressante mais il faut tout d'abord voir l'impact du tramway sur le campus. Dédier une partie de la surface aux deux roues est cependant envisageable. Toutefois, il faut dans un premier temps solutionner le problème des parkings suite aux travaux, faire une étude des besoins... Il s'agit là d'un travail dans sa globalité : signalétique à optimiser, appel le cas échéant à la procédure de marché public selon les sommes engagées, ce qui génère des délais très longs.

M. Vandenelsken revient sur le problème du stockage du matériel dans la salle de sport. Quelle solution pourrait être envisagée ?

M. Bricout déclare qu'il faut étudier le problème avec M. Blaise, qui répond alors plus généralement que le risque accidentogène zéro n'existe pas mais que le taux d'accident au niveau des salles de sport est actuellement nul. M. Blaise signale ensuite qu'il a déjà demandé à la cellule maîtrise d'ouvrage de chiffrer le coût de désenfumage, le SUAPS pouvant prendre en charge ce coût si celui-ci est abordable.

M. Vandenelsken demande ensuite ce qu'il en est du projet "entrée sud" de l'université.

M. Bricout répond que ce problème est à voir avec le SITURV et qu'il s'agit d'un dossier à gérer rapidement au même titre que les parkings. Cependant, il faut essayer de résoudre les problèmes un par un. Un problème d'actualité étant celui du parking IUT. La construction d'un chemin supplémentaire d'évitement de l'IUT est envisagée. Un autre "point chaud" se trouve à l'ENSIAME qui a perdu son parking personnel. Une extension va être construite avec de nouveaux parkings. En résumé, il existe beaucoup de problèmes de stationnement et de voie d'accès qui doivent être résolus par ordre de priorité.

De plus, le campus ne possède pas de "cœur de campus" en soi. Le Ministère va aider l'université dans la définition d'un nouveau schéma directeur. Le projet d'entrée sud est envisagé mais il faut solutionner le problème lié au risque d'utilisation de cet accès par le personnel civil.

Puis M. Traullé demande l'appui de la Présidence au sujet du parking privé du site des Tertiales. Un travail avec la communauté d'agglomérations a été initié mais il souhaiterait que la Présidence les aide dans ce dossier.

M. Bricout répond que le site des Tertiales a reçu un avis défavorable de la commission d'hygiène et de sécurité en raison de son parking souterrain. Des travaux sont par conséquent en cours. Le directeur du parking a déclaré pouvoir faire des tarifs particulièrement avantageux pour les étudiants. M. Bricout propose à M. Traullé de rencontrer le directeur du parking.

M. Traullé aborde ensuite le thème des "imprévus". Il semblerait, d'après ses informations, qu'un certain nombre de directeurs de composantes n'aient tenu compte que partiellement de l'arrêté diffusé par Madame la Présidente en programmant des examens ce jour là. M. Traullé demande si l'on peut remédier à ce problème ?

M. Bricout déclare qu'en ce jour, la volonté de la présidence est de demander souplesse et flexibilité à l'ensemble des directeurs de composante. Par ailleurs, il rappelle qu'il faut rester vigilant sur les boissons alcoolisées. Des demandes de dérogations peuvent être formulées auprès de Madame la Présidente, sous réserve qu'il s'agisse de boissons faiblement alcoolisées.

M. Traullé demande finalement s'il serait possible d'aider M. Bonduelle, directeur de la FDEG, à faire respecter l'interdiction de fumer dans son bâtiment ?

M. Bricout signale qu'il est envisagé de remettre un agent de sécurité sur le site des Tertiales.

M. Traullé rétorque qu'il serait nécessaire de sensibiliser le personnel et les étudiants au problème du tabagisme.

M. Blaise déclare que ce sujet pourrait devenir l'idée d'un projet étudiant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sénéchal lève la séance à 17 h 55.

Olivier SENECHAL
Vice-Président
Chargé des formations
et de la pédagogie

Michel BLAISE
Vice-Président
Chargé de la Vie Etudiante
et Universitaire